

Demande de renseignements

Afin de bénéficier de la mesure de **prêt Energie à taux 0% pour tout logement** de l'ASBL « Liège-Energie », il est nécessaire de remplir les 3 conditions d'accès suivantes :

- ✓ Le logement doit être situé sur le territoire de la Ville de Liège.
- ✓ Le logement doit être destiné à la résidence principale d'une ou de plusieurs personnes (maison unifamiliale, appartement, studio...);
- ✓ Le logement doit être salubre.

Identification du demandeur :

Nom : Prénom :

Adresse : N°

Code postal : Localité :

Téléphone privé : GSM :

Courriel :

Mesure(s) d'économie d'énergie envisagée :

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Placement de vannes thermostatiques, d'un thermostat d'ambiance à horloge, d'une régulation du chauffage central. | <input type="checkbox"/> Entretien et/ou remplacement du chauffage |
| <input type="checkbox"/> Audit énergétique de l'habitation | <input type="checkbox"/> Installation de panneaux photovoltaïques |
| <input type="checkbox"/> Pose de vitrage à haut rendement | <input type="checkbox"/> Installation d'une Pompe à chaleur |
| <input type="checkbox"/> Isolation de l'enveloppe (toiture, sol, murs) | <input type="checkbox"/> Autres mesures |
| <input type="checkbox"/> Installation d'un système de chauffage de l'eau via l'énergie solaire | |

Description du projet envisagé :

Montant prévu de l'emprunt (sans engagement) :

Merci de joindre tout autre document que vous jugez utile (devis, audit, ...) au traitement de votre demande.

Par la présente, je souhaite être tenu informé du lancement du **prêt Energie à taux 0% pour tout logement** de l'ASBL « Liège-Energie ».

Fait à , le Signature :

Demande à adresser par courrier à :

Contact :

ASBL « Liège-Energie »
Monsieur Gün GEDIK - Coordinateur
En Féronstrée, 94/96 à 4000 LIEGE

Par courriel à gun.gedik@cpasdeliege.be



The mark of responsible forestry
SGS-COC-095329
© 1996 Forest Stewardship Council

Les données ci-dessus seront reprises dans les fichiers de l'ASBL « Liège-Energie » qui s'engage à ne pas les dévoiler à des tiers. Conformément à la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée, modifiée par la loi du 11 décembre 1998, vous avez le droit de consulter ces données et, si nécessaire, de les rectifier. Dans ce cas, nous vous invitons à nous faire part de votre demande par écrit avec une copie de votre carte d'identité recto/verso afin de vous identifier.

Demande de renseignements

Qui sommes-nous?

« Liège-Energie » est une association sans but lucratif qui octroie, avec le soutien du Fonds fédéral de Réduction du Coût global de l'Energie (FRCE) et de la Région Wallonne, des prêts à tempérament pour permettre aux habitants de la Ville de Liège d'investir dans l'amélioration énergétique de leur logement.

Le prêt est accessible à tous les particuliers, sans plafond de revenu. Les personnes fragilisées constituent un « groupe cible » qui peut bénéficier également d'un accompagnement personnalisé par l'intermédiaire des Tuteurs Energie de la Cellule Energie du CPAS de Liège afin d'évaluer leur situation, de définir les priorités et d'accompagner la réalisation des travaux.

Que proposons-nous?

Un prêt à tempérament, à 0% d'intérêt, destiné à réaliser des travaux permettant de réduire la consommation énergétique de l'habitation situé sur le territoire de la Ville de Liège (= un immeuble, ou une partie d'immeuble, qui est destiné à la résidence principale d'une ou de plusieurs personnes - maison unifamiliale, appartement, studio, ...-).

Le montant du prêt est de **1.250 €** minimum (TVAC) et de **10.000 €** maximum (TVAC) remboursable en **5 ans**.

Quelles sont les personnes du groupe cible?

Les personnes qui remplissent une des conditions suivantes:

- Elles bénéficient d'une intervention majorée de l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités;
- Le montant annuel des revenus bruts du ménage (au 1^{er} janvier 2011) ne dépasse pas 15.365 € majorés de 2.845 € par personne à charge;
- Elles bénéficient d'une médiation de dettes et ne peuvent en outre faire face aux paiements de leurs factures de chauffage;
- Elles bénéficient d'une aide sociale financière et/ou guidance de la part du CPAS, pour le paiement de facture de gaz et d'électricité.

Quelles sont les missions des Tuteurs Energie du CPAS de Liège?

Le Tuteur Energie (H/F) est la personne qui intervient directement au sein des ménages pour étudier, d'une part, les solutions rapides et efficaces pour réduire les coûts énergétiques et pour proposer, d'autre part, des interventions structurelles durables sur le logement, ou toute autre solution opportune, en tenant compte des différents partenaires impliqués. Le Tuteur Energie accompagne ainsi également les locataires en vue de les assister lors de leurs démarches auprès des propriétaires, afin d'améliorer la maîtrise énergétique de leur logement.

Qui sont les partenaires de l'ASBL « Liège-Energie » ?

La Ville de Liège, le CPAS de Liège, la SLSP « Le Logis Social de Liège », la SLSP « La Maison Liégeoise », l'Agence Immobilière Sociale de Liège (ASBL « Liège Logement »), le Fonds fédéral de Réduction du Coût global de l'Energie (FRCE), la Wallonie et le Plan Fédéral des Grandes Villes.



The mark of responsible forestry
SGS-COC-605329
© 1996 Forest Stewardship Council